



ECORENO'V - MAISON :

Toutes les aides pour bien rénover votre maison

GRANDLYON
la métropole



www.grandlyon.com

FAITES DU NEUF AVEC DE L'ANCIEN, ÉCO-RÉNOVEZ !

Au moment de l'achat d'une maison ou à l'occasion de changements dans votre vie (naissance, retraite...), vous pensez faire des travaux et en profiter pour faire des économies d'énergie.

Mais il s'agit d'un vaste sujet où de nombreuses offres de services coexistent et il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

C'est dans cette démarche de simplification que la Métropole de Lyon a créé ECORENO'V, un service de conseil et d'accompagnement des projets d'éco-rénovation de l'habitat privé du Grand Lyon.

ECORENO'V, C'EST QUOI ?

RÉNOVATION / ÉCO-RÉNOVATION, QUELLE(S) DIFFÉRENCE(S) ?

Eco-rénover votre maison, c'est profiter des travaux de rénovation prévus pour **réaliser en plus des économies d'énergie et améliorer votre confort**, grâce à des équipements et des matériaux énergétiquement performants. Vous participez à l'effort général en faveur du **climat**.



Le saviez-vous ?

Une rénovation thermique performante permet de réduire sa consommation jusqu'à

60%*

QU'AVEZ-VOUS À GAGNER À ÉCO-RÉNOVER ?

1 Vous améliorez votre confort

Avec des travaux d'isolation et un système de chauffage performant, vous réduisez courants d'air et pertes de chaleur. Résultat : un confort thermique optimal en toute saison.

2 Vous maîtrisez vos charges

En évitant les pertes d'énergie, vous réduisez votre consommation et vos factures d'électricité et de gaz.

3 Vous valorisez votre bien

Un logement bien rénové obtiendra une meilleure étiquette énergie. Il se vendra ou se louera mieux !

* Source : ALEC-Lyon (Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon)

VOUS ALLEZ FAIRE DES TRAVAUX DANS VOTRE MAISON, LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ...

Comment savoir si je dois éco-rénover ?

Vous ressentez parfois du froid ou du chaud chez vous ? De l'humidité, des courants d'air ? Vos factures sont élevées ? Vous envisagez des travaux d'envergure (chaudière, réfection de façade, fenêtres...) ou encore d'aménagement intérieur (cuisine, salle de bains...)? **C'est le bon moment pour éco-rénover!** Faites faire un audit énergétique, il est pris en charge à 70 % **7**.

Je fais construire une maison neuve, ai-je droit aux aides ?

Non, les aides ECRENO'V concernent uniquement celles **construites avant 1990**.

Et pour les maisons secondaires ?

Non, ce n'est pas possible, cette aide concerne uniquement les résidences principales.

J'achète de l'ancien classé, ai-je le droit d'éco-rénover ?

Oui, mais sous certaines conditions. Dans certains cas, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France peut être obligatoire.

Eco-rénover revient-il plus cher que les travaux classiques ?

Ce type de travaux engendre des frais, mais de nombreuses **aides et solutions de prêts** les rendent possibles, ce qui n'est pas le cas pour les travaux classiques.

Est-ce plus long d'éco-rénover ?



Anticipez. Les étapes pour éco-rénover prennent du temps : définir le projet, consulter les bons professionnels, faire un audit énergétique, demander les devis et les aides, faire les travaux. Plus tôt vous vous y prenez, plus cela sera simple.

J'ai acheté un bien à rénover pour le louer, ai-je droit aux aides ?

Oui, si vous le louez à un locataire dont ce sera la résidence principale. Les aides ECRENO'V sont également cumulables avec les aides aux propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer, sans dépasser un niveau de loyer à des locataires qui ne dépassent pas certains plafonds de ressources. Voir **"Pour louer malin"** **4**.

Y a-t-il des démarches spécifiques pour avoir le droit de faire des travaux d'éco-rénovation ?



Si votre façade est modifiée, oui. Lors de la préparation de votre projet, vous devrez consulter le service urbanisme de votre commune afin de demander une autorisation d'urbanisme. Si votre maison est en mitoyenneté, vous pouvez avoir besoin de l'accord de votre voisin. **Les conseillers peuvent vous aiguiller dans les démarches à accomplir.**

Vous allez faire des travaux dans votre maison.

VOICI LES RÉPONSES QUI PEUVENT VOUS AIDER



J'ai des petits revenus, alors l'éco-rénovation, ce n'est pas pour moi ?

Faux ! Des aides complémentaires sous critères de ressources ont permis à de nombreux ménages modestes de faire des travaux très ambitieux : Renseignez-vous !

Y a-t-il un budget "plancher" pour obtenir les aides ?

Non, la Métropole n'exige rien de tel ; on constate que les travaux ont des coûts très variables selon le type de maison, les travaux déjà réalisés, les travaux non énergétiques que le propriétaire souhaite par ailleurs...



Les aides de la Métropole sont-elles soumises à des conditions de ressources ?

Certaines, telles que **ECORENO'V BBC 1** et l'aide aux **matériaux bio-sourcés 2** ne sont pas soumises à condition de ressources et il n'existe pas de minimum de travaux. D'autres, comme l'aide au « **Bouquet de 3 travaux** », sont réservées aux ménages sous un certain plafond de ressources **3**.

Les aides de la Métropole sont-elles cumulables entre elles ?

Tout à fait ! Vous pouvez cumuler une aide pour l'audit énergétique **7** avec une aide aux travaux **1**, tout en cumulant un bonus si vous utilisez des matériaux bio-sourcés **2** ou encore une prime Air Bois si vous changez votre chauffage bois **6**.



Sont-elles cumulables avec le Crédit d'Impôt ?

Oui. Ainsi qu'avec un **éco-prêt à taux zéro**, tout autant qu'avec les **aides complémentaires** des communes ou de l'Anah (sous critères de ressources du programme Habiter Mieux **3**).

Quels sont les délais pour obtenir les aides ?

Les aides doivent être demandées **avant** de commencer **les travaux**. Une fois les travaux achevés, si votre dossier est complet et validé par l'ALEC Lyon, il faut compter **un délai moyen d'un à deux mois**.



À quels artisans ou entreprises dois-je m'adresser ?

Pour la réalisation de vos travaux, vous devez vous adresser à des professionnels Reconnus Garants de l'Environnement (RGE). Si vous avez un projet global de rénovation, l'ALEC peut vous mettre en relation avec des groupements d'artisans formés et certifiés « DORéMI » **5**.

Si j'ai recours aux services d'un architecte, ai-je droit aux aides ?

Oui, vous pouvez demander à un architecte de réaliser un audit énergétique et architectural **7** de votre maison afin qu'il soit éligible à la subvention pour l'audit. Vous pourrez également solliciter les aides financières aux travaux.



Les matériaux bio-sourcés sont-ils plus chers ?

Oui, parfois. Pour encourager leur usage, la Métropole propose des **aides complémentaires**, car leur bilan environnemental est meilleur et ils participent au soutien de l'économie locale **2**.

J'ai une vieille cheminée à changer, ai-je le droit à une aide ?

Oui, vous pouvez sous certaines conditions bénéficier de la Prime Air Bois pour la remplacer par un équipement plus performant et moins polluant **6**.

Qui peut m'aider pour monter un dossier ?

Adressez-vous à l'Espace Info Énergie (ALEC Lyon et Hespul), qui saura vous orienter.

ECORENO'V

Besoin de plus d'infos ? L'équipe dédiée
ECORENO'V est à votre service... Prenez contact !

APPELEZ LE **04 37 48 25 90**

www.grandlyon.com/ecorenov

LES AIDES DE LA MÉTROPOLE POUR LA RÉNOVATION DE VOTRE MAISON

AIDE AU BBC *

Pour les travaux de rénovation qui permettent de **baiss**er vos consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, afin que votre logement consomme moins de **96 kWh/m²/an****

Le montant :

- **3 500 €** pour un montant de travaux jusqu'à 40 000 €
- **5 000 €** pour un montant dépassant 40 000 €

*(Bâtiment Basse Consommation)

**Calcul thermique méthode THCE ex.

Nouveau

BONUS AUX MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS

Bénéficiez d'une aide en choisissant d'avoir recours à des **matériaux issus de la biomasse végétale ou animale** (voir flyer spécifique).

Le montant :

Jusqu'à **2 500 €**

HABITER MIEUX

Des aides spécifiques (de l'Anah et de la Métropole) **existent pour les ménages qui ne dépassent pas certaines conditions de ressources.**

Le montant :

de 45 à 60 % du montant des travaux (plafonné à 20 000 €)

+ **1 000 €** de prime de la Métropole de Lyon

+ **2 000 €** de prime ECORENO'V pour un bouquet de 3 travaux d'éco-rénovation.

Contact : SOLIHA : 04 37 28 70 20

DISPOSITIF LOUEZ MALIN

La Métropole de Lyon propose des aides financières aux propriétaires bailleurs qui s'engagent à louer des logements à loyer abordable.

Contact :

ADMIL : 04 78 52 84 84

SECURENO'V

Si votre maison se situe sur les communes de Feyzin, Irigny, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Fons, Solaize ou Vénissieux, vous êtes peut-être concernés par les travaux obligatoires de mise en sécurité du Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie. Avec SECURENOV, vous pouvez être accompagnés gratuitement et vos travaux seront financés à 100 %.

Pour le savoir, vous faire accompagner et bénéficier d'un accompagnement gratuit et de travaux financés à 100 % :

- **contactez votre mairie**
- **rendez-vous sur www.grandlyon.com/securenov**
- **securenov@grandlyon.com**

SERVICE DORéMI

(Dispositif Opérationnel de Rénovation
Énergétiques de Maisons Individuelles)

Vous souhaitez traiter tous les postes
de rénovation énergétique ?

**Vous pouvez être mis en relation
avec un groupement d'entreprises
formées à travailler ensemble
et certifiées DORéMI, pour atteindre
la meilleure performance possible.**

PRIME "AIR BOIS"

Remplacez un poêle à bois ou
une cheminée ouverte installés
avant 2002 par un appareil labellisé
"Flamme Verte" 7 étoiles
plus performant
et surtout moins polluant.

Le montant :

De 500 € à 1000 € selon vos ressources.

Nouveau

AIDE À L'AUDIT ÉNERGÉTIQUE

Établissez un **bilan précis
de votre maison** en l'état afin :

- > **d'identifier** les postes de
rénovation prioritaires ;
- > **d'évaluer les économies**
réalisables ;
- > **de définir** un ou plusieurs scénarios
de **rénovation BBC**, leurs coûts
estimés et les gains associés.

Le montant :

L'aide représente **70 % du montant
TTC** de la facture et est plafonnée
à **800 €**. Pour être éligible, le bénéficiaire
devra respecter les conditions d'aides
et avoir préalablement rencontré l'ALEC.



ECORENO'V

**Besoin
de plus d'infos ?**

**L'équipe dédiée
ECORENO'V
est à votre
service...**

Prenez contact !

APPELEZ LE **04 37 48 25 90**

www.grandlyon.com/ecorenov



**L'Agence Locale de l'Énergie et du climat
de la Métropole de Lyon (ALEC Lyon)
est la porte d'entrée du dispositif
ECORENO'V.**

Un conseiller énergie
vous accompagnera pas à pas
dans votre projet.

 **04 37 48 25 90**

 **ecorenov@alec-lyon.org**

 **www.grandlyon.com/ecorenov**

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon CEDEX 03

www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

Avec le soutien de :

